

## Recommandation 1061 (1987)<sup>1</sup>

# Collaboration entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture et de l'éducation

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris note de la contribution de sa commission de la culture et de l'éducation au débat sur les activités de l'OCDE en 1986 ([Doc. 5793](#)) ;
2. Appelant l'attention sur la nécessité de prévoir des ressources accrues afin d'assurer la viabilité de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture et de l'éducation au niveau multilatéral ;
3. Se félicitant de l'apport de l'OCDE notamment en matière de coopération dans le domaine de l'éducation, et demandant qu'une coordination plus étroite s'instaure entre le Conseil de l'Europe et l'OCDE dans ce domaine ;
4. Regrettant que l'OCDE n'ait pas été associée à la 5e Conférence des ministres européens responsables des Affaires culturelles (Sintra, 15-17 septembre 1987), dont l'économie et le financement de la culture constituaient les thèmes principaux,
5. Recommande au Comité des Ministres :
  - a. de veiller à ce que soient disponibles les ressources financières nécessaires pour entretenir des relations plus étroites et plus efficaces entre le Conseil de l'Europe et l'OCDE dans les domaines pertinents de la coopération en matière d'éducation et de culture ;
  - b. de demander aux gouvernements des Etats membres d'améliorer la liaison entre la représentation aux réunions de l'OCDE et du Conseil de l'Europe ;
  - c. d'inviter le Conseil de la coopération culturelle :
    1. à s'attacher à collaborer plus directement avec l'OCDE dans le cadre de certaines activités (telles que les politiques à mener vis-à-vis des enseignants ou l'économie de la culture) ;
    2. à instituer autant que possible des activités communes (par exemple en matière de financement des universités) ;
    3. à convenir, le cas échéant, d'un net partage des efforts (le Conseil de l'Europe se concentrant, par exemple, sur l'éducation et les médias, et l'OCDE sur les nouvelles technologies de l'information et l'éducation).

---

1. Discussion par l'Assemblée le 2 octobre 1987 (10e séance) (voir [Doc. 5770](#) (rapport de l'OCDE), [Doc. 5771](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, et [Doc. 5793](#), avis de la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 2 octobre 1987 (10e séance).

